

531 Rp

LA PENSÉE DE SALAZAR

DÉCLARATION SUR LA POLITIQUE D'OUTRE-MER

*FAITE PAR S. E. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,
PROF. DOCTEUR OLIVEIRA SALAZAR, LE 12 AOÛT 1963*

SECRETARIADO NACIONAL DA INFORMAÇÃO

LISBONNE • 1963

174

531-Rp

65000019038

531 Rf



LA PENSÉE DE SALAZAR

DÉCLARATION SUR LA POLITIQUE D'OUTRE-MER

*FAITE PAR S. E. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,
PROF. DOCTEUR OLIVEIRA SALAZAR, LE 12 AOÛT 1963*

SECRETARIADO NACIONAL DA INFORMAÇÃO

LISBONNE • 1963



INCORPORAÇÃO

LA PENSÉE DE SALAZAR

DÉCLARATION

sur la politique d'outre-mer

PRÉSENTÉE PAR S. E. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,
M. JOSÉ ANTÓNIO DE OLIVEIRA SALAZAR, LE 17 AOÛT 1961

SECRETARIADO NACIONAL DA INFORMAÇÃO

LISBOA • 1962

«Voyons si nous pouvons nous comprendre», tel serait le résumé, si l'on veut, de mes propos d'aujourd'hui. Personne ne niera l'impérieuse nécessité d'une claire compréhension des choses: cette nécessité nous concerne en premier lieu, nous qui constituons la Nation portugaise; elle concerne ensuite l'Etat portugais en face des Etats africains; enfin, en dernier lieu, la place du Portugal, je ne dirais pas devant le monde — ce qui serait prétentieux — mais devant la tentative de gouvernement universel qui cherche à s'exercer à travers l'ONU.

I

Nous devons d'abord éclaircir notre propre pensée, avoir présent à l'esprit ce que nous sommes ou prétendons être comme agrégat national. Voilà le point de départ, étant donné que des continents entiers sont en convulsion à la recherche de la paix, du pain, de la liberté, et que justement nous assurons dans tous ces continents la paix, le pain, et que nous enseignons comment jouir de la liberté, dans la suffisance du pain et la tranquillité de la paix.

Il était fatal que les événements d'Asie et d'Afrique, et spécialement ceux qui ont affecté les territoires portugais, troublent les esprits et impliquent une révision consciencieuse des principes et des méthodes dans le domaine de notre action

outré-mer, indépendamment des polémiques internationales passionnées ou intéressées. Ce que je voudrais exposer maintenant, c'est le résultat de mes réflexions.

La Constitution Politique définit la Nation Portugaise comme un État unitaire, dans la complexité des territoires qui la constituent et des peuples qui l'habitent.

Sur ce point, la formule constitutionnelle n'est pas autre chose que la reconnaissance d'un état d'esprit stratifié dans des siècles d'histoire et, à travers ces siècles, par le travail des Portugais et l'humanisme chrétien dont ils étaient porteurs.

Evidemment la conscience nationale peut s'obnubiler dans des moments critiques et même se trouver modifiée, et la Constitution est un texte qui, formellement défini par la volonté nationale, peut être modifié par elle. On nous a fait cette suggestion de divers côtés avec quelque légèreté d'ailleurs. Parce que la question n'est pas là: la question est de savoir si les dirigeants de la nation peuvent conseiller à celle-ci de changer sa structure elle-même sous la pression de raisons étrangères à son être propre, et si les modifications de structure, même acceptées par le peuple, le seront pour son bien. Ce qui s'impose aux gouvernements doit être envisagé à chaque instant à la lumière du sentiment national et de l'intérêt de la communauté, mais, en aucune façon, à la suite d'une soumission à des desseins qui s'opposent à celui-ci.

Le concept de Nation est inséparable, dans le cas portugais, de la notion de mission civilisatrice, et cela très au delà et dans un esprit très différent de l'introduction de nouvelles techniques et de l'exploitation des richesses naturelles des territoires en question. S'agissant d'un ensemble de peuples, de races, de langues et de religions différents, et d'un développement économique inégal, l'action nationalisatrice ne peut ignorer l'effort qui a cimenté les populations, utilisant les éléments utiles des cultures rencontrées en chemin, atténuant les données centrifuges et les rivalités tribales, faisant participer l'ensemble au

travail commun, et éveillant finalement une conscience *nationale*, c'est-à-dire créant une patrie et élevant les individus au niveau d'une civilisation supérieure. Ceux qui ne croient pas à cela sourient dédaigneusement de nous; mais telle est notre manière d'être dans le monde, comme d'autres l'ont déjà reconnu.

Le fait que notre grand empire du XVe. siècle ait été perdu au hasard des vicissitudes historiques n'importe pas à l'éclairage du problème présent, étant donné que, partagé par d'autres, ils l'ont exploité et aussi perdu. Mais il importe de souligner que, là où a été donné au Portugais, par ses concurrents, le temps de s'installer, de s'enraciner dans la terre, de se mêler et de vivre avec les populations, de les guider à sa manière; là, et quand cela a été possible, le Portugais a laissé une trace indélébile de lusitanité ou a tout simplement étendu le Portugal. C'est ainsi que nous sommes, et à meilleur titre que d'autres, une nation africaine.

On entend réclamer à grands cris, à l'étranger, l'indépendance de l'Angola, mais l'Angola est une création portugaise et elle n'existe pas sans le Portugal. La seule conscience nationale enracinée dans cette Province, n'est pas une conscience nationale angolaise, mais portugaise; il n'y a pas d'Angolais, mais des Portugais d'Angola. Si l'on fait abstraction du Portugal, que voyons-nous? Le Ngwizago réclamant la reconstitution du Royaume du Congo sous la forme d'un Etat moderne; des ethnies des districts de Moxico et de Lunda réclamant la création d'une république du Mushiko, indépendante du reste d'ailleurs; si l'Angola cessait d'exister, il faudrait redécouper les Congos; fermer à Léopoldville l'accès à la mer et convertir le Congo ex-Belge en Etat intérieur; couper dans le Sud de la Province, ou plus sensément dans le Sud-Ouest africain, pour reconstituer l'empire des Cuanhamas qui eut jadis sa capitale à Ngiva, aujourd'hui Vila Pereira de Eça, sur notre territoire.

Ce que je viens de dire s'applique au Mozambique. Il y a quelques mois le Gouverneur Général a adressé à la jeunesse un

discours qui peut se résumer dans cette proposition: Mozambique n'est Mozambique que parce qu'il est le Portugal. C'est-à-dire si l'on défait le ciment qui nous lie et qui en fait une partie de la nation portugaise, il n'y aura plus de Mozambique ni du point de vue historique, ni du point de vue géographique. Ceux qui ont vécu les événements des dernières décades concernant la région et le port de Lourenço Marques; ceux qui ont suivi la légitime anxiété des Rhodésies en ce qui concerne leurs débouchés sur la mer; ceux qui n'ignorent point certaines vues ou ambitions courantes dans les Etats limitrophes de Tanganyika et de la Nyassaland, peuvent se faire une idée de la rapidité avec laquelle on procéderait à la redistribution de territoires et de richesses qui, fondamentalement, sont dues à notre activité et sont, de droit, portugais.

Ces problèmes, quand on prétend les résoudre à la lumière des principes au nom desquels certaines puissances européennes ont entamé la colonisation de l'Afrique au XIX^e. siècle apparaissent d'une manière simpliste. Comme les sociétés capitalistes se sont créées, fondées, dédoublées, liquidées à travers la nomination de nouveaux administrateurs, avec des élargissements ou des restrictions de compétence, ainsi, pense-t-on, on pourrait opérer dans nos territoires africains, sans tenir compte de l'élément humain, de sa soif de vie, de civilisation et de progrès. Mais quand on a en face de soi, comme nous, une oeuvre d'élévation sociale, de civilisation, commencée et poursuivie en s'appuyant sur des principes moraux et une politique déjà séculaires, imposés pour le bien des peuples, on ne peut agir avec tant de légèreté.

Les dirigeants de l'époque présente ont la terrible responsabilité d'une crise du continent africain qui ne s'atténuera, et encore moins ne disparaîtra pas d'ici deux ou trois siècles, du fait des guerres nombreuses qui éclateront, des prétendus réajustements géographiques ou raciaux, annexions, divisions, regroupements d'Etats, instabilité des pouvoirs publics, manque

de moyens pour le progrès, car la direction perdue, rien ne pourra se résoudre, ni par le concert des puissances, ni par l'unité que tous proclament et dont tous sentent l'impossible réalisation. Si à ces données d'ordre matériel nous ajoutons les chocs moraux, inévitables dans de telles convulsions successivement imposées aux populations par les nouveaux conquérants — parce que ces peuples ont aussi une âme — on peut mesurer l'étendue de la catastrophe.

Quant à nous, la crise africaine est venue nous toucher à un moment où l'on peut noter des reviviscences d'états antérieurs à l'évolution, non entièrement éteints par notre nationalisation. Il est naturel que de telles reviviscences s'affirment dans ces moments de convulsion et ils sont propulsés par des intérêts étrangers, mais ils n'ont pas la vigueur nécessaire pour s'opposer, par eux-mêmes, à l'unité acquise. La langue que nous enseignons à ces peuples est-elle, oui ou non, supérieure à leurs dialectes? La religion propagée par les missionnaires est-elle supérieure, ou non, au fétichisme? Constituer une nation d'expression civilisée et de projection mondiale vaut-il mieux, ou non, que de s'enfermer dans un régionalisme étroit, sans possibilités de développement, sans moyens de défense et sans point d'appui pour le progrès? Si l'on doit répondre affirmativement à ces questions, nous ne pouvons moins faire que de conclure que cet état de conscience nationale, créé par les Portugais parmi des peuples si divers, représente un bénéfice pour tous, bénéfice qui serait entièrement perdu si nous consentions à faire marche arrière.

L'existence de l'élément nationalisateur dans l'inspiration de cette construction politique, fait que tous et partout sont Portugais; les différences des conditions géographiques et des climats, tout comme la prépondérance de certains fonds ethniques, font que certains sont européens, d'autres africains, d'autres asiatiques. Ces différences se reflètent dans les normes politico-administratives qui nous régissent et dans le mode de

vie des populations. L'unité nationale n'exige pas une métropole et des territoires, ce que l'on peut même considérer comme une dualité aberrante, mais elle exige une capitale, un gouvernement et une politique; la variété des populations impose l'égalité juridique de toutes les ethnies, c'est-à-dire le multiracisme dans les lois et dans la vie; la diversité des territoires, la diversité de leur extension et de leurs conditions naturelles conduisent à une certaine différenciation dans la constitution et la compétence des organismes chargés de les administrer ainsi que dans leurs relations avec les organismes centraux.

A mesure que les territoires progressent économiquement et socialement, que les élites locales deviennent plus nombreuses et plus capables, peuvent, sans doute, apparaître des forces centrifuges, qui aspirent à la plénitude du pouvoir et au monopole des situations de fait. Cela représente un risque pour l'unité de la Nation. Mais, dans le cas portugais, les voies d'accès aux plus hauts postes — Adrien, né en Espagne, a pu être empereur à Rome! — sont ouvertes, et toujours plus facilement. D'autre part, s'il existe un équilibre presque parfait des populations, il existe encore un grand déséquilibre des possibilités entre les parties européennes et non européennes du Portugal. C'est pourquoi, dans la mesure où elles existent, ces forces centrifuges représentent des intérêts égoïstes de minorités qui agissent contre elles-mêmes, contre la collectivité et contre l'intérêt général. Dans une telle voie ou tendance, elles devront à la fois être combattues et utilisées au maximum et canalisées pour le travail commun.

La politique multiraciale, qui commence à être reconnue et admise par ceux qui, pratiquement, ne l'ont jamais acceptée, est, on peut le dire, une création portugaise. Elle dérive, d'une part, de notre caractère et, d'autre part, des principes moraux dont nous étions porteurs.

Sans l'éclatant exemple que nous pouvons présenter aujourd'hui de ces sociétés mixtes — luso-tropicales — peut-être

irait-on jusqu'à refuser de reconnaître la part que nous avons eu dans leur réalisation historique. Le racisme noir que proclament les nouveaux Etats indépendants d'Afrique et qu'ils prétendent implanter dans ce continent est, à ce point de vue, la négation de nos conceptions, mais ces pays ne pourront se maintenir sans y adhérer. On commence déjà à voir que la seule possibilité de réussite de ces nouveaux Etats réside dans la reconnaissance de ces mêmes principes de non-discrimination ou d'égalité raciale que nous avons toujours proclamés et pratiqués. La grande difficulté réside en ceci: qu'une société multiraciale n'est pas une conception juridique ou un accord sur les minorités, mais, par dessus tout, une forme de vie et un état d'âme qui ne peuvent trouver leur équilibre et se maintenir qu'appuyés sur une longue tradition. De telle sorte que ce n'est pas nous qui devons changer d'orientation, mais les autres qui devront le faire, dans leur propre intérêt. Et ces minorités centrifuges, dont je viens de parler, quel que soit le groupe ethnique auquel elles appartiennent, devront méditer sur le fait qu'elles n'ont aucun avenir en dehors de la reconnaissance de ces vérités fondamentales.

L'unité nationale, une fois respectés ses éléments essentiels — une capitale, un gouvernement, une politique — est parfaitement compatible avec la plus grande décentralisation administrative possible, la constitution d'organismes locaux et la définition de leur compétence. Étant bien entendu que l'Administration devra se mouvoir dans le cercle le plus large, qui est celui de la politique nationale, et obéir à ses directives. Pour être cohérents, nous devons, dans la mesure où nous élargissons la décentralisation administrative, ne pas oublier la part que les divers territoires occupent dans la Constitution et dans le fonctionnement des institutions supérieures de la nation, non plus que la nécessité d'observer la ligne politique nationale. Le développement des territoires multiplie les problèmes locaux et exige des

organismes qui s'occupent directement d'eux. Il n'y a nulle difficulté à le reconnaître. La difficulté réside dans le fait de savoir comment conjuguer une administration pleinement autonome avec l'unité gouvernementale nationale; elle réside dans la définition de la coordination des services nationaux et des services correspondants dans les Provinces; dans l'organisation du Ministère des Provinces d'Outre-Mer, tant au point de vue de sa compétence exclusive, que dans celle qu'il exerce comme intermédiaire entre les organismes locaux et le Gouvernement. Tout cela implique tant de problèmes et de si délicats, que nous ne pouvons être assurés de trouver toujours la meilleure solution. Mais je me bornerai là, sur ce sujet, aujourd'hui.

La Constitution permet la décentralisation administrative selon l'état social des territoires, dans la mesure où elle ne lèse pas l'unité nationale. Or, nous pouvons dire, compte tenu de cette exigence, que les grandes provinces d'Outre-Mer sont, dans la législation actuelle, de véritables Etats administrativement autonomes, politiquement intégrés, et visant à une intégration culturelle des populations.

La Loi Organique d'Outre-Mer vient d'être révisée en accord avec les tendances ou les aspirations qui se sont manifestées dans les Provinces et en accord aussi avec ce qui a paru conforme à la conjoncture présente. La manière de voir des Provinces a été dégagée au Conseil d'Outre-Mer par leurs représentants directs — les Gouverneurs et les membres élus des Conseils législatifs locaux — et, indirectement, par les représentants des activités économiques. Les grandes lignes de l'orientation qui ont pu se dégager des discussions du Conseil d'Outre-Mer, de la Chambre Corporative et de l'Assemblée Nationale peuvent, malgré la complexité de la matière, s'énoncer comme suit:

- Une plus grande représentativité des organismes locaux;
- Une plus large compétence de ces organismes dans le cadre de l'administration;

— Une plus grande intervention des Provinces dans la direction de la politique nationale.

La première aspiration a pu être satisfaite à travers l'extension des Conseils Législatifs à toutes les Provinces, l'augmentation du nombre des délégués et la prédominance parmi eux des délégués élus, enfin, par la création des Conseils Consultatifs Economiques et Sociaux, tant auprès du Conseil Législatif que du Gouverneur.

En obéissance à la seconde ligne d'orientation, concernant l'élargissement de la compétence des Conseils Législatifs quant aux décisions prises par eux, on remettra aux organismes locaux tout ce qui concerne l'élaboration et l'approbation du budget et on remettra au Gouvernement de chaque Province la compétence qui était jusqu'alors celle du Ministère des Provinces d'Outre-Mer dans certains domaines importants de l'Administration, comme, par exemple, l'organisation des services, des cadres et l'établissement des traitements.

Enfin, ayant noté le désir d'une plus grande intervention des Provinces dans la direction de la politique nationale, on a conclu que la première et la plus sûre source de cette intervention se trouverait dans la composition même des organismes supérieurs de l'Etat. Les Provinces élisant déjà des députés à l'Assemblée Nationale, il convenait d'assurer également la représentation de l'Outre-Mer au sein de la Chambre Corporative, dans celui du Conseil d'Outre-Mer ainsi qu'au sein de tous les Conseils Consultatifs de compétence nationale. Ils sont en nombre réduit pour l'instant, mais si l'évolution s'accomplit comme il faut, dans le sens de la multiplication de Conseils techniquement spécialisés mais de compétence extensive à l'ensemble du territoire national, c'est là que devra être garantie la représentation effective des Provinces d'Outre-Mer.

Moins comme nouveauté que comme fruit du développement de la vie locale, la révision de la Loi Organique élargit et foment

l'organisation de petites et moyennes autarchies dont les représentants ou les administrateurs seront élus. Cette floraison de vie administrative, dans le cadre des intérêts locaux, aura, on le souhaite — comme dans la formation de la partie européenne du Portugal dont on prétend continuer la tradition outre-mer — les plus féconds résultats dans le développement des populations, la satisfaction des intérêts des pays voisins et la préparation graduelle des individus à l'administration.

Quand on réfléchit au caractère de cette réforme et qu'on la compare aux nombreuses autres organisations politiques en vigueur dans le reste du monde, même dans des Etats de type fédéral, on est frappé de voir combien est ouverte et vaste l'autonomie qu'elle consacre et combien, en certains points, elle les dépasse. La réforme fait surtout confiance aux qualités des peuples qui en bénéficieront et aux possibilités des territoires auxquels elle s'applique. Si certains, par hasard, réclamaient plus, ou quelque chose de différent, alors c'est qu'en réalité ils prétendraient à quelque chose de différent du point de départ de notre raisonnement: l'unité de la Nation portugaise.

II

Le second chapitre de cet exposé vise à éclairer les autres, et nous-mêmes, sur la position du Portugal vis-à-vis des Etats africains et sur la position de ceux-ci vis-à-vis du Portugal. Je m'efforcerai de ne blesser personne, sans toutefois manquer de souligner les faits et les principes en cause, sans la connaissance desquels nous ne pourrions juger.

Au cours de sa visite officielle à Brazzaville, au début de juin, le président de la République de Guinée, se référant aux peuples, selon lui, encore colonisés d'Afrique, faisait cette déclaration: «Si ces peuples ne veulent pas l'indépendance, nous qui

sommes conscients et libres, nous avons le devoir de libérer toute l'Afrique». C'est de cette attitude d'esprit, si clairement définie par un des chefs africains, que découlent les attitudes prises par les Etats indépendants d'Afrique vis-à-vis du Portugal. Ces attitudes reposent sur deux postulats: une définition, qui leur est propre, du «territoire colonial»; la revendication du droit de procéder à la «libération» des peuples «opprimés», même si ceux-ci, comme les Portugais, sont libres déjà depuis très longtemps et n'ont nul besoin, pour cette raison, d'être libérés par d'autres.

Sûrs de leur notion du colonialisme et investis d'une «mission providentielle», divers pays africains se sont lancés dans une campagne à laquelle les Nations Unies ont permis d'indéniables succès et qui a culminé, il y a peu, à la «Conférence des 32» — la presque totalité des chefs d'Etat et des gouvernements africains réunis à Addis-Abeba.

Là, il s'est agi de conjuguer les efforts de manière toute spéciale contre nos territoires d'Afrique et de voter des principes d'action et des résolutions qui ont déjà commencé à être appliqués par quelques-uns: rupture de relations diplomatiques et consulaires; embargo sur le commerce, la navigation maritime et aérienne; exclusion du Portugal de la coopération dans les organismes techniques internationaux.

Comme on l'a déjà expliqué, la rupture des relations que nous avons établies avec de rares pays africains, parfois à leur demande, ne présente, en général, qu'un caractère spectaculaire sans conséquences pratiques. Évidemment, là où existent des colonies de Portugais, la rupture des relations consulaires, si elle est incluse dans la rupture des relations diplomatiques, peut léser indirectement la défense des intérêts légitimes que ces colonies assument et représentent. Mais comme, de fait, il peut aussi résulter de telles mesures des conséquences nuisibles pour ceux-là mêmes qui en ont pris l'initiative, il est très possible que

les décisions d'Addis-Abeba soient mises en balance avec les préjudices qui pourraient résulter de leur application.

Quant au commerce avec le Continent africain, si l'on excepte la partie qui est portugaise, il est suffisamment limité pour que sa suspension ne nous cause aucun préjudice sérieux. Quant à la navigation aérienne, les accords locaux sont peu nombreux et d'importance très réduite; les droits de survol reconnus par les conventions internationales seront, je pense, respectés, au moins jusqu'à ce que les pays intéressés les dénoncent, mais alors au préjudice du trafic international.

La lutte contre la présence portugaise dans les organismes techniques internationaux, où nous figurons de plein droit, est un fait qui ne favorise en rien les Africains et n'honore pas les Occidentaux. Il nous était facile d'éviter ces affronts en ne comparaisant pas aux réunions ou en ne revendiquant pas intégralement nos droits, mais il nous a paru préférable d'obliger nos adversaires, par notre présence, à se mettre ouvertement dans l'illégalité, et c'est dans l'illégalité, c'est-à-dire dans le mépris avoué des normes statutaires de ces organismes, qu'ils ont dû agir. De notre attitude il peut résulter deux choses: ou bien la formation d'une conscience généralisée qu'on en a mal agi envers nous et un retour à la situation légale; ou la reconnaissance que ces organismes, dont on peut dire que leur activité bénéficie principalement aux pays d'indépendance récente, ne peuvent fonctionner dans de telles conditions.

Soulignons que les pays africains n'auraient pas la force de nous imposer leurs excommunications sans l'appui des votes des pays communistes qui prétendent détruire l'Occident et sans l'attitude de certains pays d'Occident qui devrait être considérée comme une désertion s'il ne fallait y voir le désir de capter la sympathie africaine pour servir ce qu'ils croient être leur intérêt. C'est ainsi que l'Afrique se trouve être un champ de bataille où s'affrontent deux mondes. Nous ne sommes que l'occasion ou le prétexte de cet affrontement.

Telle est la situation et nous l'acceptons telle qu'elle nous est faite, sans qu'elle puisse avoir la moindre influence sur la politique portugaise d'outre-mer ni même sur nos sentiments envers ceux qui nous attaquent. Comme nous sommes en Afrique depuis des siècles, il est naturel que nous ayions établi avec les territoires limitrophes, indépendamment de leur statut juridique, les meilleures relations. Notre politique a toujours été de vivre amicalement avec tous, de nous aider mutuellement, de nous efforcer de donner satisfaction aux intérêts communs dans la mesure où cela dépendait de nous. C'est pourquoi nous avons accueilli les indépendances nouvelles, au fur et à mesure qu'elles se produisaient, comme des faits de la vie interne des Etats, et ne devant pas avoir d'influence sur nos relations de voisinage. Que ces indépendances correspondent, ou non, aux intérêts de ces peuples, nous laissons toujours aux autres le soin d'en juger. Ainsi, aucun pays d'Afrique ne peut-il présenter une plainte contre nous avec quelque raison; mais, nous, nous ne pouvons en dire autant de tous.

Les pays représentés à Addis-Abeba ont sans doute pensé que leurs résolutions n'étaient pas suffisantes; que d'ailleurs, comme sanctions à appliquer au Portugal, elles sont contraires à la doctrine de la Charte de l'ONU; et c'est pourquoi ils se sont laissé entraîner aux pires extrémités. Parmi celles qui ont déjà reçu un commencement d'exécution signalons: la concession de camps d'entraînement pour les éléments révolutionnaires; l'offre de volontaires ou de mercenaires; la souscription de fonds pour les frais des campagnes terroristes; la fourniture d'armes et de techniciens de la guerre subversive. À ce point des choses, nous sommes déjà ouvertement en dehors des normes qui, jusqu'à il y a peu, régissaient la communauté internationale. Il y a quelques années seulement cela aurait signifié que tous ces pays,

dans la mesure où ils mettraient en exécution de telles décisions, devraient se considérer en état de guerre avec le Portugal; de nos jours, il n'en va plus ainsi, et non seulement du fait d'événements datant d'un passé récent sur lesquels on a fait le silence ou qu'on a laissés sans réplique, mais du fait aussi que les «ambitions sacrées», que certains hommes et certains peuples incarnent à des moments déterminés, se superposent à tous les devoirs et à tous les droits. Si bien que viendrait à manquer même le droit de légitime défense.

Dans la logique de cette position, la relative avance de nos territoires n'importe pas et c'est pourquoi beaucoup d'Etats africains s'obstinent à ne pas même vouloir la vérifier; ni la volonté réelle des populations qui vivent en paix dans l'usage d'une pleine égalité avec leurs concitoyens; ni les bases de leur organisation politique et de leur administration; ni le fait que ces territoires constituent des parties intégrantes d'un Etat indépendant, bien avant qu'eux-mêmes le deviennent. Peu importe aussi, semble-t-il — tout au moins cela n'a pas été rappelé — les hommes, les femmes et les enfants qui sont tombés pour toujours ou sont attaqués sur leur terre par des terroristes étrangers en absolue violation des droits humains qu'on prétend, par ailleurs, défendre. Nous avons vu, plus haut, que la libération des peuples d'Afrique est revendiquée comme *un droit contre la volonté des intéressés*, avec quelque scandale pour ceux qui se fatiguent à faire des vœux pour que l'on se base sur une autodétermination quelconque.

Les choses poussées à cet extrême de passion et de dérèglement de la raison humaine, il n'y a plus de possibilité de discussion, ni d'entente réciproque; dès lors, ou bien on entendra de la part des puissances les plus responsables une parole efficace de retour au bon sens, ou bien il ne restera plus à chacun que le droit naturel de se défendre et de défendre les siens. Ainsi commencent les guerres.

*
* *
*

Les délibérations d'Addis-Abeba, bien que publiquement votées à l'unanimité, ne peuvent, me semble-t-il, représenter l'unanimité de la conscience des peuples africains.

Beaucoup d'entre eux connaissent la valeur des normes qui régissent les sociétés humaines, et ne doivent pas être disposés à ce que l'on sacrifie sur l'autel de l'indépendance d'autrui les principes qui sont ceux de leur propre vie, de leur propre formation.

Mais alors pourquoi le fait que nous notons ?

Il se produit en Afrique, en ce moment, un double phénomène: dans le processus d'indépendance des territoires s'insère, chaque fois que cela est possible, un mouvement révolutionnaire. Ce mouvement est plus accentué dans les pays riverains de la Méditerranée mais s'étend déjà à d'autres qu'il prétend dominer ou amener à ses conceptions extrémistes; d'où la tendance à implanter, sous sa direction, dans l'Afrique située au sud du Sahara, de nouvelles idées de révolution politique et sociale, sans parler du rêve d'unification du continent.

On entend couramment ces paroles suspectes: non-alignement, neutralisme ou neutralisme positif; état socialiste; totale indépendance économique; incompatibilité des monarchies avec le nouvel ordre des choses; formation de nouvelles structures sociales et politiques, sans qu'on veuille voir si leur état sociologique est apte à les tolérer. Par exemple, l'intérêt que l'Algérie et la RAU — cette dernière pays mi-africain et aujourd'hui mi-asiatique — portent à l'Angola, ne peut être ni religieux, ni racial, ni humanitaire, ni économique, ni libérateur de quelque oppression.

De la part de ces Etats, et d'autres, qui s'acharnent dans la lutte contre nous, cherchant à dissimuler l'hostilité qui existe entre Arabes et Africains, il ne peut seulement y avoir qu'un

intérêt: l'intérêt révolutionnaire; et celui-ci est loin d'être partagé par tous, justement parce qu'ils le craignent. Mais la cible est bien choisie, parce qu'ils savent que nous représentons, dans ce sens et dans la modestie de nos moyens, une barrière à renverser. Nous ne soulevons cet aspect du problème que parce que nous pensons que ceux qui s'imaginent, grâce à des parrainages équivoques, pouvoir, plus tard, conduire selon leur caprice, comme des troupeaux dociles, les nouvelles indépendances africaines, s'illusionnent.

*

* *

Mais n'y aurait-il pas équivoque quant au phénomène de la décolonisation lui-même, et cela tant de la part des décolonisés que de celle des colonisateurs?

Dans la résolution n.° 1541 de l'Assemblée Générale des Nations Unies (15 décembre 1960), on est allé dénicher une définition des territoires coloniaux qui les décrit comme des territoires géographiquement séparés, ethniquement et culturellement distincts du pays qui les administre. Prudemment, on a ajouté cependant que d'autres éléments, de nature administrative, politique, juridique ou historique, entraînent en ligne de compte — ce qui paraissait protéger entièrement les Provinces portugaises d'outre-mer, d'autant plus que dans une autre résolution (1514, du 14 décembre 1960) on lisait: «Toute tentative qui vise à la destruction partielle ou totale de l'unité nationale et de l'intégration territoriale d'un pays est incompatible avec les objectifs et les principes de la Charte de l'ONU». C'était, très évidemment, le cas portugais, mais la passion qui domine dans ces questions n'a pas permis qu'il nous soit fait justice conformément aux textes.

Dans les campagnes internationales et dans les aréopages internationaux, on se réclame, à tout moment, de la décolo-

nisation: ce serait la plus grande nécessité du siècle et l'oeuvre la plus élevée que pourrait se proposer l'humanité de notre temps. Comme on n'a pas eu soin de définir le terme, nous n'avons pas encore une notion précise de ce que comporte un phénomène si complexe. Mais, quand on prend garde à l'intime connexion établie à chaque pas entre décolonisation et indépendance, on constate que l'essence de cette dernière se concrétise par la possession exclusive du pouvoir, c'est-à-dire par le transfert du pouvoir des Blancs, là où ils le détiennent, aux Noirs, qui le revendiquent et doivent l'exercer pour la seule raison qu'ils sont les plus nombreux. Dans ces conditions, on ne devrait au moins pas négliger une première condition: que les populations soient aptes à choisir le gouvernement et leurs élites suffisamment préparées pour faire fonctionner les structures administratives. Mais on a déjà proclamé solennellement et décidé, dans ces mêmes Nations Unies, que le manque de préparation dans les domaines politique, économique ou social, ou dans celui de l'instruction, ne devait, en aucun cas, servir de prétexte pour retarder la concession de l'indépendance (résolution n.° 1514). On doit donner l'indépendance immédiatement et, après, on verra.

Même si nous n'étions pas intéressés dans cette affaire, il est difficile d'admettre cette thèse qui en vient à considérer que l'indépendance des peuples contient, en elle-même, toutes les virtualités, si bien qu'il n'y a lieu de se préoccuper ni de l'extension des territoires, ni de l'importance et de la valeur des populations, ni des moyens dont disposent les gouvernements pour réaliser le bien commun.

La vérité, c'est que les territoires dont nous parlons sont — et leurs dirigeants eux-mêmes le reconnaissent — sous-développés au point de vue démographique, économique et culturel. Il n'y a pas besoin de s'empêtrer de théories compliquées pour trouver la raison d'une telle attitude. Nous savons que beaucoup de ces théories sont formulées et exploitées pour fonder la culpabi-

lité du colonisateur, comme base de ses responsabilités envers le peuple colonisé. L'essentiel est de retenir que le progrès, que l'on considère comme nécessaire exige des techniciens, des capitaux et du travail, ce dernier à trouver en partie sur place, les autres moyens venant du dehors. Or, quelle que soit la manière dont on prétend régler les interventions de pays plus avancés et plus riches, nous trouverons toujours un minimum de conditions qui accompagnent cette technique et accompagneront ces capitaux. Ce sont des exigences pour ainsi dire organiques et naturelles, que l'économie locale s'engage dans la voie du socialisme, ou qu'elle se conforme, plus ou moins, à la liberté économique et à l'initiative privée. Les peuples qui, craignant telle ou telle influence extérieure, ne choisiraient pas cette voie n'auraient que celle d'un progrès si lent qu'on ne peut le tenir pour tel, ou celle d'un retour à des conditions de vie inférieures.

Nous avons vu défendre, à ce propos, les doctrines les plus osées. On a vu des pays juger qu'ils disposaient de moyens suffisants pour tenir à bout de bras le Continent africain et lui faire faire en quelques décades les progrès que l'Europe a accomplis en quelques siècles. Mais ils ont mesuré l'étroitesse du délai et le poids excessif de la tâche, si bien que, maintenant, ils essaient de la répartir entre plusieurs, appelés à participer par des subsides humanitaires, une coopération technique, une aide pour l'ouverture et la conquête de marchés. Nous en avons vu d'autres incliner vers la formation accélérée de dirigeants, de techniciens et d'ouvriers qualifiés comme vers un moyen de combler rapidement le vide local: *former des cadres* continue à être une obsession en Afrique et, pour cela, on néglige le milieu dans lequel les populations en question se développent, leur climat psychique, et on expédie les candidats dans tous les coins du monde, d'où ils reviennent techniciens et politiciens des plus diverses formations. Dans cette entreprise, où nous voyons beaucoup de précipita-

tion et d'ingénuité, on paraît confondre civilisation et progrès matériel, progrès et industrialisation, détribalisation et liberté, liberté et expulsion du Blanc, après avoir constaté combien est utile sa coopération dans l'organisation des entreprises et la direction du travail. Si bien que, dans aucun de ces domaines, on n'a vu encore les réalités correspondre aux aspirations.

Cette confusion de concepts en matière de décolonisation, nous la retrouvons dans la conception de l'autodétermination et de l'indépendance. L'article 73 de la Charte de l'ONU ne fait aucune allusion à l'indépendance des territoires dont il s'occupe mais seulement à la possibilité de gouvernement propre, ce qui semble signifier une administration autonome, exercée par les indigènes et compatible avec d'autres formes d'encadrement d'un Etat. Mais quand on lie autodétermination et indépendance, comme on l'a vu dans divers votes concernant le Portugal, on méconnaît ce que l'autodétermination signifie et les possibilités d'options diverses qu'elle comporte, si bien qu'indiquer, ou imposer, comme fin à l'autodétermination, l'indépendance, signifie restreindre celle-ci à un seul objectif, donc à la nier en partie.

Un autre doute nous assaille et nous ne lui avons pas, non plus, trouvé de réponse. Ce doute, le voici: si l'autodétermination cherche fondamentalement à reconnaître l'assentiment à la forme d'Etat ou de Gouvernement sous lequel vivent les populations, on ne comprend pas qu'il n'y ait qu'une manière d'y arriver ou de déterminer cet assentiment, et que cette manière unique soit un plébiscite postérieur aux illégitimes revendications de l'ONU. Toute la vie passée, toutes les interventions dans la vie politique et dans l'organisation des pouvoirs publics, n'auraient, contrairement à la raison et à l'histoire, pas la moindre valeur?

Ces deux graves confusions — autodétermination égale indépendance et autodétermination égale plébiscite — commen-

cent à être perçues et les Etats-Unis eux-mêmes paraissent avoir évolué, au cours des deux dernières années, dans le sens de la raison éclairée. C'est que de telles constructions, anomalies de l'ONU, élevées *ad odium* et en vue de fins déterminées, finissent par donner aux peuples l'impression d'indépendances imposées du dehors, substituant une saine évolution naturelle.

De tout ce que je viens d'exposer, je déduis que les dures leçons de l'expérience vont rendre plus modestes les peuples africains. Elles feront qu'à l'euphorie succède plus de calme, au milieu duquel la vie en commun des races et la coopération des nations substitueront les idéalismes précipités d'aujourd'hui. On devra reconnaître que, même si l'on fait abstraction d'une colonisation de pure exploitation économique, les Nations et les civilisations exercent une constante influence les unes sur les autres selon leurs relations et leur degré relatif d'avancement, de telle sorte que, dans les plus indépendantes et les plus libres, on trouvera toujours des vestiges de ce que, dans le vocabulaire d'aujourd'hui, on pourrait appeler colonialisme. Veut-on quelques exemples?

Un siècle après la proclamation de leur indépendance, les Etats-Unis pouvaient encore être tenus pour une colonie économique de l'Angleterre. Les multiples interventions qui se sont produites dans notre politique intérieure au XIX^e. siècle ont permis à beaucoup de considérer le Portugal de ce temps, malgré son indépendance, quasi comme une colonie politique de la Grande-Bretagne. En janvier de cette année, interrogé sur les caractéristiques nationales de la société brésilienne après l'indépendance, le sociologue Gilberto Freyre répondit qu'elles étaient insignifiantes sous l'aspect économique, étant donné que le Brésil n'avait cessé d'être une colonie du Portugal que pour devenir aussitôt une colonie anglaise. Mais à quoi bon continuer. N'est-ce pas là le propre de la vie?

De tout ce que j'ai dit, ou sous-entendu, dans cet exposé, nous déduisons, pour notre comportement vis-à-vis des peuples africains, les positions suivantes :

- La plus étroite et amicale coopération, s'ils la jugent utile ;
- la plus grande correction, si l'on refuse notre collaboration ;
- la défense des territoires qui constituent le Portugal jusqu'à la limite de nos ressources humaines et matérielles, s'ils croient devoir convertir leurs menaces en actes de guerre et porter celle-ci sur nos territoires.

III

Il nous reste à examiner notre position vis-à-vis de l'ONU, ou mieux, face au Gouvernement universel en lequel certains prétendent transformer les Nations Unies pour des fins relevant de leur politique nationale.

Lors de la constitution de cette Organisation, et pendant des années, nous nous sommes abstenus de poser notre candidature parce que nous n'étions nullement convaincus des avantages que nous pourrions en tirer. Nous l'avons fait, plus tard, à la demande de l'Angleterre et des États-Unis qui voyaient dans notre admission le moyen d'élargir la position de l'Occident aux Nations Unies ; mais comme la Russie, dont le vote était indispensable, voyait bien les choses de la même manière, il fallut attendre des années pour que s'établisse une combinaison plus large. Le Portugal eut ainsi assez de temps pour examiner l'aspect négatif de la question, c'est-à-dire s'il ne pouvait pas lui advenir des inconvénients de son admission à l'ONU.

Il sembla que nous puissions être tranquilisés par l'article 2 n.º 7 de la Charte, qui prescrivait : «Aucune disposition

de la présente Charte n'autorisera les Nations Unies à intervenir dans les questions relevant essentiellement de la juridiction de quelque Etat que ce soit, ou à en obliger les membres à soumettre de telles questions à une solution dans les termes de la présente Charte». Mais il était prudent de voir comment les mêmes Nations Unies entendaient et concevaient l'application du chapitre IX — articles 73 et 74 — sur les territoires sans gouvernement propre. Quand nous fûmes admis dans l'Organisation, il était entendu, sans discussion, que les Etats responsables de territoires étaient l'entité compétente pour les déclarer et pour se considérer assujettis, ou non, à l'obligation de fournir au Secrétariat Général les informations statistiques, ou autres, de caractère technique, relatives aux conditions économiques, sociales et scolaires des territoires dont ils assumaient la responsabilité.

D'ailleurs le mal n'était pas dans le fait d'avoir à fournir des informations; le mal était dans le fait qu'en les fournissant, sous le couvert de l'article 73, on accepterait impérativement l'orientation qui s'y trouvait définie dans le sens de solutions politiques déterminées qui se heurtaient, ou pouvaient se heurter, à notre doctrine constitutionnelle. C'étaient les uniques points où des réserves s'imposaient: par ailleurs, on ne pouvait douter de notre bonne foi et nous ne pouvions douter de la bonne foi des autres puissances, dès lors que notre interprétation de la Charte se fondait sur la lettre et l'esprit, sur la doctrine des commentateurs et sur la jurisprudence et la pratique de l'institution.

Il arriva cependant que deux évolutions se produisirent postérieurement. La première, tendant à affirmer l'universalité de l'Organisation, se qui peut être considéré comme conforme à l'esprit de la Charte; la seconde, tendant à l'élargissement des pouvoirs de l'Assemblée Générale. Des membres du Conseil de Sécurité, lassés du *veto* russe, inclinèrent à confier à l'Assemblée Générale l'appréciation des événements les plus gra-

ves de la vie internationale et, supposant qu'ils continueraient à disposer de la majorité, à les lui confier même dans des conditions de bien moindre garantie. De cette façon, l'Assemblée, non seulement s'est arrogé une espèce de capacité générique sur les problèmes mondiaux, mais elle a commencé à se considérer comme la source exclusive de sa propre compétence.

La Charte contient des dispositions relatives à sa révision et à son amendement, mais le processus prescrit par les articles 108 et 109 n'a jamais été appliqué. Depuis l'entrée massive de membres afro-asiatiques dans l'Organisation, et ceux-ci ayant reconnu l'importance accrue que leur valait l'appui des pays communistes, et même d'autres de formation occidentale, les Nations Unies en vinrent à fonctionner comme un rouage dont les liaisons avec la Charte sont plus que ténues et, par cela même, à constituer un péril pour la paix et la vie ordonnée des nations. Dès lors qu'on accepte le principe que la doctrine de la Charte est ce que définit la majorité dans chaque Assemblée Générale et que les Nations Unies possèdent la compétence qu'elles s'attribuent à chaque moment, le fonctionnement de l'Institution en est arrivé à présenter un risque sérieux pour les nations qui, non intégrées dans un bloc partisan font partie de minorités inorganiques qui ne marchandent pas, ne trafiquent pas les votes et n'entrent pas dans les conciliabules de couloirs. La situation doit être prise en considération, si on prétend sauver l'Institution, d'autant plus que les grandes puissances traitent de leurs problèmes les plus importants, et s'occupent de leurs différends, en dehors de cette organisation, et, en cas de convenance ou de nécessité, n'obéissent même pas à ses décisions, comme elles-mêmes l'ont déclaré sans encourir le moindre blâme.

Ces derniers temps, les Nations Unies ont eu comme sujet principal de leurs débats notre politique d'Outre-Mer et le fait que nous entendons que nos provinces d'Outre-Mer font partie et doivent continuer à faire partie de la Nation portugaise.

Les campagnes qui se sont déroulées à cette occasion ne sont pas étonnantes du fait de la «divinisation» de l'Institution et du mépris que la majorité qui s'y est formé e porte à certains principes fondamentaux de la Charte. Mais il convient peut-être de s'étonner de voir défendre la même doctrine par des nations qui s'étaient engagées à défendre nos territoires d'Outre-Mer, ou avaient déclaré qu'il était nécessaire, pour la défense de l'Occident, qu'ils restassent dans les mains portugaises. Je rappellerai la déclaration, dite de Windsor, du 14 octobre 1899, et les termes de la lettre que le président Roosevelt m'adressa le 8 juillet 1941: «L'opinion du gouvernement des Etats-Unis est que l'exercice permanent de la juridiction pleine et souveraine du Portugal sur tous ses territoires d'Outre-Mer offre une complète garantie pour la sécurité de l'hémisphère occidental, en ce qui concerne ces régions... C'est par conséquent le ferme désir des Etats-Unis qu'il n'y ait aucune restriction à la souveraineté portugaise sur ces territoires». Comme la géographie n'a pas changé, il est difficile d'admettre que les conceptions, elles, aient pu changer.

Nous sommes allés à New York pour défendre notre manière de voir, qui est conforme aux textes et aux interprétations qui leur ont été données par l'ONU elle-même; mais ces discussions ressemblent assez à un dialogue de sourds. Comparaitre et discuter est, en fait, de notre part, plus une question de considération et de respect mutuel qu'une question d'utilité, parce que nous pouvons nous demander ce qui serait arrivé de pire si nous avions abandonné cette organisation, comme d'ailleurs nous l'avons envisagé.

Je n'ai pas eu l'impression que le monde se soit inquiété de l'affaire, parce que nous étions presque seuls en cause; mais quand l'Assemblée Générale s'occupera de questions qui intéressent la vie interne de nombreux autres pays, comme cela se produira inévitablement, le cas sera différent. Il n'y a aucune raison, étant donné l'actuelle conception de l'ONU,

qu'elle n'en vienne pas à décider de problèmes comme l'incompatibilité des monarchies avec les exigences des temps modernes; l'inconvenance économique de la reconnaissance de la propriété privée des biens de production; l'institution de l'uni ou du bicaméralisme dans les Parlements; la démocratie organique ou la démocratie populaire; la structure des pouvoirs publics. Dès lors que l'Assemblée peut faire, à chaque moment, sa propre loi et définir les limites de sa compétence, toutes les extravagances d'une majorité inconsciente deviennent possibles et, par dessus le marché, il faudrait encore reconnaître ces extravagances comme une correcte manifestation de la volonté générale.

Nous ne sommes nullement convertis à ces conceptions et nous continuons à considérer que la vie internationale, dans des aspects aussi graves que l'intégrité des Nations, la non-intervention dans leur vie interne, leur organisation constitutionnelle, les intérêts vitaux des populations, ne peut être à la merci de complots racistes, de formules de compromis, de votes obtenus à la suite de combinaisons occultes, dépendant de courants émotifs, inintelligibles et irresponsables. C'est-à-dire qu'entre notre formule constitutionnelle, que d'ailleurs nous considérons conforme au texte de la Charte de l'ONU, en harmonie avec la seule interprétation valide, et les décisions votées par l'Assemblée ou le Conseil de Sécurité en sens opposé, nous n'avons pas vu d'autre solution possible que celle qui consistait à défendre la doctrine de la Charte et à nous opposer à l'ingérence abusive de tiers dans notre vie de nation indépendante.

C'est ce que nous avons fait, il y a quelques jours, sans qu'il nous ait été donné d'entendre des raisons convainquantes en sens contraire.

Il est douloureux de constater que tant de pays responsables ont voté contre nous ou se sont abstenus; les uns condamnant notre attitude, les autres considérant notre refus

d'obéir aux injonctions de la majorité comme une menace pour la sécurité internationale (résolution de l'Assemblée 1807 et 1742). On est même allé, au Conseil de Sécurité, le 9 juin 1961, jusqu'à déplorer «les massacres massifs et les sévères mesures de répression en Angola», et il est apparu, à ce même Conseil, que la persistance de cette situation devait menacer le maintien de la paix et la sécurité internationale. Cette résolution, qui méconnaît ou déforme les faits de manière si outrageante pour la vérité, et la répercussion qu'ils pouvaient avoir sur la paix et la sécurité mondiales, deux pays seulement se sont abstenus de la voter: la France et l'Angleterre. Tous les autres membres du Conseil l'ont trouvée parfaitement bien.

Nous avons examiné le problème sous l'aspect juridique, mais nous pouvons nous demander: que veut-on, politiquement?

Dans la résolution 1542, du 13 décembre 1960, l'Assemblée a énuméré tous les territoires portugais, du Cap Vert à Timor. Il nous semble impossible d'admettre qu'elle ne connaisse ni la superficie, ni la population, ni le degré de développement économique et culturel de ces territoires, mais comme la résolution 1807, du 14 décembre 1962, invite le gouvernement portugais à reconnaître le droit à l'indépendance immédiate des peuples qu'il administre (même celui du fort de Saint Jean d'Ajuda — un fonctionnaire et deux gardes!), nous devons conclure que le seul objectif est de permettre, soit la division des territoires sans unité solide, soit l'annexion, par d'autres, des territoires portugais que nous pourvoyons du nécessaire étant donné leur incapacité à assumer leur indépendance. C'est ce qui est arrivé à Goa, devenu, d'Etat florissant, colonie de l'Union Indienne, à la suite d'une attaque à main armée, que la Charte interdit et qui se réalisait au moment même où le Conseil de Sécurité, paralysé par le veto russe et par la significative déclaration du délégué indien («avec la Charte ou sans

la Charte, avec ou sans droit»), constatait son impuissance à agir, c'est-à-dire son inutilité dans la défense du droit. Ces exemples nous conduisent à douter que ces décisions soient prises en parfaite connaissance de cause et de la correction des motifs pour lesquels on prétend nous les imposer. Mais d'autres raisons que celles qui sont purement apparentes se trouvent-elles à l'origine de la campagne de l'ONU contre le Portugal?

*
* *
*

On connaît la doctrine communiste en relation à l'Afrique: Lénine avait divisé l'évolution en trois phases: anticolonialisme, nationalisme, communisme: et, bien que la position léniniste ait été révisée en 1960, la ligne générale a été maintenue et l'on peut dire que la première phase, c'est-à-dire la décolonisation, est presque entièrement achevée. Il serait puéril de penser que le régime le plus colonialiste de notre temps, puisqu'il impose sa domination à de nombreux Etats, jadis libres, et a réduit à l'état de colonies des territoires qui devaient être libérés, ait dans cette vaste opération politique, la moindre intention de libérer des peuples africains. Ce qui se passe, c'est ceci: l'Afrique étant composée de communautés, de types divers, avec des pays d'Europe occidentale, la désintégration du système devait provoquer automatiquement une diminution du potentiel économique et politique respectif. La satisfaction avec laquelle certains secteurs nous affirment ne pas voir se constituer en Afrique des sociétés communistes, ce qui démontrerait l'incapacité où se trouverait Moscou de les établir, nous fait sourire, parce que ce que Moscou désirait faire étant fait par l'Occident, la réalisation de la suite du programme viendra en son temps. En

tout cas, on sait que la Russie est derrière tous les mouvements de pseudo-émancipation, qu'elle établit partout, discrètement, et maintient, avec les chefs de ces mouvements, les contacts nécessaires de caractère économique, politique et culturel, pour marquer, sans à-coups, sa présence et son action. De ces contacts naîtront des fruits qu'elle récoltera, mais seulement lorsqu'ils seront mûrs.

D'un autre côté, les Etats-Unis ne font pas mystère de leur politique africaine. Les déclarations officielles sont significatives et le comportement de l'Administration américaine aide de tout son pouvoir à la constitution, dans toute l'Afrique, d'Etats indépendants correspondant aux anciennes colonies ou territoires intégrés dans des nations européennes. Sous cet aspect, on peut considérer comme parallèles des politiques américaine et russe, et le fait que les Etats Unis prétendent aider à ce qu'on appelle l'émancipation de l'Afrique pour la libérer de l'influence russe ou communiste, ne modifie en rien le fond des choses. Qu'une puissance parte du principe, invoqué comme un impératif national, de donner la liberté à tous les hommes et à tous les peuples, et qu'une autre parte de sa conception de révolution mondiale, qui doit faire le bonheur des hommes, peu importe au caractère du fait en lui-même: les deux nations font une politique identique, bien qu'apparemment pour des fins différentes.

Mais il y a une différence essentielle: alors que la politique russe est cohérente et logique, la politique américaine contient, en elle-même, un grave principe de contradiction: à savoir que le principe fondamental de la politique des Etats-Unis étant d'aider à la défense de l'Europe, défense pour laquelle ils se sont sacrifiés déjà dans deux grandes guerres, ils commencent par provoquer la diminution du potentiel des pays européens, avec lesquels ils sont alliés, en faveur du potentiel ennemi, c'est-à-dire communiste. La contradiction est si évidente et la position américaine si douteuse, que les nations africaines se

permettent, comme lors de la dernière réunion du Conseil de Sécurité, de lancer un défi aux Etats-Unis pour qu'ils se décident à un choix qu'ils savent impossible pour eux d'accepter, au moins sans sacrifier irrémédiablement la défense de l'Europe et celle de l'Occident. Si encore beaucoup de ces Etats africains étaient disposés à agir selon la ligne de la politique européenne et pro-américaine, il n'y aurait qu'une substitution de valeurs de même caractère; mais j'en ai dit assez, plus haut, pour qu'on puisse déduire que telle n'est pas la situation. Il est même douteux que l'Europe soit, à un certain moment, disposée à se battre pour des intérêts qui ne seraient plus les siens.

Mettant de côté ce qui importe à la défense de l'Europe, fortement ébranlée par la politique africaine des Etats-Unis, un fait ressort avec évidence: le continent africain est le grand terrain de compétition entre les deux plus puissantes nations, les Etats-Unis et la Russie, ou entre les trois, puisque la Chine communiste vient d'y faire son apparition. La connaissance de ce fait, son évidence, ont donné aux Etats africains de grandes possibilités de manoeuvre dans les négociations ou dans les revendications qu'ils avancent. Dans la meilleure hypothèse, une fois neutralisées les attitudes politiques de ces nouveaux Etats, la lutte se déplacera sur le plan économique et technique avec le risque de voir le phénomène se rapprocher beaucoup des objectifs révélés, à l'Est, par les fortes économies d'Etat et, à l'Ouest, par les grands syndicats capitalistes, visant, les uns et les autres, à l'occupation et à la domination des marchés. Nous ne pouvons donc pas nous étonner que, de là, résulte l'apparition, pour le continent africain, et prochainement, de l'époque, tant crainte par celui-ci, du néo-colonialisme.

Cette compétition dans l'espace africain conduira à une entente que jadis on désignait sous le nom de zones d'influence et qui pourra porter aujourd'hui un autre nom. Pour l'éviter, on a suggéré que l'ONU soit chargée de coordonner l'aide, de rassembler et distribuer les moyens de financement et de super-

viser leur emploi dans les divers pays. Mais celà est une formule, ce n'est pas une solution du problème: parce que, non seulement elle laisse en dehors toute la concurrence privée, mais le manque de concordance entre les sources de financement et de la technique, l'origine et la constitution de la majorité existante à l'Assemblée Générale, ne permettent pas au système de fonctionner d'une manière valable. Il est loin d'être démontré que le fait de dépendre d'un organisme collectif, intoxiqué par les haines politiques et raciales et convaincu d'avoir trouvé dans la liberté politique de certains pays la solution de tous les problèmes, rende la nouvelle méthode plus facile et plus indépendante que celle qu'on prétend remplacer.

On connaît les relations très spéciales du Congo et des Etats-Unis qui ont fait qu'on ne s'est pas étonné de la reconnaissance *de jure*, par le premier, d'une sorte d'association de terroristes constituée à Léopoldville pour agir en Angola et ouvertement financée par de l'argent américain (déclaration de Léopoldville, du 28 juillet). De l'autre côté de l'Afrique, également hors du territoire portugais, on a vu se présenter, comme chef du mouvement de libération du Mozambique, un professeur d'une université américaine, dont nous ignorons si elle continue à le payer. Ce sont là peut-être de simples coïncidences, mais, en tout cas, des coïncidences malheureuses que les responsables n'ont rien fait pour éclaircir; et le malheur apparaîtra comme pire quand on saura que la Russie a mis également à la disposition du premier de ces individus les moyens de lutte nécessaires pour libérer l'Angola. Cela peut signifier qu'il n'y a pas simplement, de la part de certains pays, une défense de thèses relatives à la libération des peuples colonisés, mais aussi qu'on s'emploie à placer certains pions favorables pour des jeux possibles dans les Provinces portugaises.

L'analyse de ces problèmes — si l'on donne pour entièrement perdue une collaboration politique favorable à l'Europe — me conduit à cette conclusion: il faudrait attendre un miracle de la Providence pour que les pays africains, hier conduits par la France, l'Angleterre, la Belgique ou l'Italie, se révèlent capables de trouver une formule de coopération étroite avec ces nations, et capables de résoudre les problèmes que l'indépendance leur pose. Ce serait pour eux le meilleur moyen de ne pas se transformer en jouets de la compétition mondiale, qui, quel que soit le drapeau sous lequel elle se présente, finira par créer de désagréables servitudes à ces pays, au bénéfice d'intérêts étrangers à l'Afrique.

*

* *

Cette lutte contre le Portugal en Afrique, qui a l'ONU pour théâtre et pour agents directs les pays africains, n'est pas autre chose que celle que nous avons dû affronter, sous divers prétextes, à d'autres époques, particulièrement dans les quarante années qui vont de 1898 à 1938. Maintenant, le motif apparaît ouvertement politique: l'indépendance pour tout l'Outre-Mer. Alors, certains accords réalisés, certaines négociations inachevées entre des puissances qui étaient nos amies et nos alliées eurent pour fondement notre soi-disant mauvaise administration et la faiblesse de nos ressources pour le développement convenable de ces territoires. Certains s'offraient, semble-t-il, à fournir, avec libéralité, ces moyens le Portugal étant jugé trop petit et trop pauvre pour s'étendre sur ces grands espaces. Avec d'identiques objectifs, nous voyons l'argument réapparaître.

Mais les accords secrets ne s'étant pas réalisés, on devrait conclure que les territoires d'Outre-Mer du Portugal constituent dès lors une tache de honteux retard dans l'évolu-

tion du continent africain. On sait que cela n'est pas et que ces territoires supportent la comparaison avec les autres territoires d'Afrique et, dans bien des domaines, se trouvent dans de meilleures conditions. Il y a à cela trois raisons: historiquement, le Portugal n'a pas vécu de l'Outre-Mer, mais a vécu pour lui; le développement d'un territoire sur lequel la population s'est fixée pour vivre évolue de manière différente que les territoires de pure exploitation coloniale, dans lesquels le colon, une fois accomplie sa mission, se retire avec tout ce qu'il y a apporté et gagné; enfin, les Provinces portugaises n'étant pas fermées aux capitaux étrangers, ceux-ci y ont réalisé de grandes entreprises, parce que les capitaux privés sont surtout attirés par la stabilité et l'honnêteté de l'Administration qui se traduisent pratiquement par la sécurité des investissements. Et cela, sans parler des Plans de Mise en Valeur, financés et garantis par nous, et qui ont permis de féconder les territoires d'Outre-Mer comme jamais avant on n'avait pensé que cela soit possible. Il est évident que l'oeuvre serait plus importante et de plus grande portée encore, si, aux critiques qu'on nous fait, on substituait une aide financière que nous voyons largement distribuée, sans les garanties que nous offrons ou avec des garanties bien douteuses dans d'autres cas.

Il est agréable, mais en même temps un peu étonnant, de voir la surprise de nombreuses personnes qui visitent nos territoires d'Afrique, parce qu'ignorant comment s'exerce l'activité portugaise parmi les peuples de couleur, elles trouvent une société multiraciale authentique, en même temps qu'une manière de vivre civilisée et progressive, de type occidental. C'est cela surtout qu'il faut craindre de voir se perdre au milieu de la confusion dans laquelle ces problèmes sont traités. Nous espérons qu'au moins les puissances les plus responsables de l'ONU, reconnaissant finalement notre effort honnête et productif, nous laisseront continuer à travailler en paix.

IV

J'approche de la fin de ces remarques.

J'ai voulu m'occuper des trois points dont j'ai parlé avec toute l'objectivité et un peu de cette expérience que la vie m'a donnée, dans un long contact avec les hommes et les événements de notre temps. Je ne pouvais me montrer optimiste, ni me laisser envelopper par une onde de pessimisme qui aura pu en troubler d'autres et qui est ennemie de l'action. Je suis bien conscient du fait que nous traversons un moment plein de très graves difficultés, presque au niveau de la résistance totale de la Nation, mais il était inutile, selon moi, de les aggraver ou de tenter d'en diminuer l'importance à nos yeux, surtout si nous avons le courage de les affronter. Au fond, tout se résume à ceci: nous sommes, comme Nation, dépositaires d'un héritage sacré; nous entendons qu'il est de notre devoir, et de l'intérêt de l'ensemble de l'Occident, de le défendre et de nous sacrifier pour l'accomplissement de ce devoir dans lequel beaucoup ne croient pas, bien qu'ils s'en trouvent être les bénéficiaires. Malgré tout, nous devons en retirer une compensation: les grandes générations de soldats, d'administrateurs, de missionnaires et de colons dont nous nous enorgueillissons se sont formées dans l'occupation, la pacification et la civilisation de l'Outre-Mer et ont constituées, pour le Portugal, un notable enrichissement de valeurs morales qui ont eu leur source dans leurs efforts et leurs souffrances.

Certains d'entre nous se préoccupent surtout des dépenses que nous sommes obligés de faire; d'autres, de la clameur qui paraît universelle et qui monte de l'ONU contre la Nation portugaise. Les dépenses, jusqu'ici, ont été couvertes avec l'excédent des recettes ordinaires, ce qui constitue presque un miracle de notre administration, mais personne ne s'étonnera s'il doit en aller autrement à l'avenir. Ce qui est à regretter, c'est que des sommes aussi importantes ne soient pas dépensées

pour le bénéfice matériel et culturel des populations, au lieu d'être destinées à garantir la sécurité et la paix dans lesquelles elles vivaient et qu'on voudrait leur ravir.

J'avoue qu'il faut quelque courage pour écouter imperturbablement la clameur qui s'élève contre le Portugal et les jugements étranges de certains hommes, parfois éminents, et exerçant de grandes responsabilités dans le gouvernement des peuples. Mais, si nous mettons, d'un côté, les principes et, de l'autre, les intérêts et les passions, qui s'entremêlent, il nous est possible de suivre ces discours sans sentir vaciller notre raison, ni juger atteint notre droit.

Il existe dans le monde deux idées erronées en ce qui nous concerne: selon les uns, les accès de nationalisme antiportugais surgiraient de la politique d'oppression qui serait la nôtre en Afrique, comme elle le serait ici, comme elle l'aurait été à Goa, aujourd'hui «libérée» et malheureuse dans sa «libération». Nous avons déjà entendu cette chanson qui tantôt vise nos structures internes, tantôt prétend atteindre l'existence portugaise de nos Provinces d'Outre-Mer par le moyen de la subversion de la politique nationale, mais personne ne sait nous expliquer comment cette politique d'oppression ne donne des fruits de terrorisme, d'ailleurs rares et limités, que lorsque le ferment d'intérêts étrangers est introduit dans la pâte pour la faire lever.

Selon d'autres, le Portugal vivrait surtout de l'Outre-Mer et sa perte éventuelle constituerait pour lui une ruine totale. L'ambassadeur de Norvège, au dernier Conseil de Sécurité qui s'est occupé de nous, a même suggéré une contribution des pays riches pour nous indemniser du préjudice et nous aider à organiser notre vie sur d'autres bases. Quand il sera possible de publier certains documents qui sont en ma possession, on pourra voir que cette idée n'a rien d'originale et que cette généreuse compensation nous a déjà été offerte en son temps. Seulement le Portugal d'Outre-Mer peut bien être victime d'attaques, mais il n'est pas à vendre.

Ces problèmes, qui mettent en cause la propre existence et le caractère de la nation, sont les plus graves qui puissent se présenter à un gouvernement, parce que les positions prises, ou à prendre, à chaque moment, sont décisives pour tous et définitives pour l'avenir. Certains voulaient les voir éclairer pour se former une opinion. J'ai voulu précisément y contribuer par l'aide que le gouvernement peut, et doit, donner en raison des faits dont il a connaissance. Je ne crois pas qu'il y ait quelque doute sur le sentiment du peuple portugais, ici et Outre-Mer, au sujet de la défense de l'intégrité de la Nation: le peuple qui travaille et lutte n'aura pas besoin de longues discussions pour orienter son destin. Mais, personnellement, je ne vois que des avantages à ce qu'il se prononce, par un acte solennel et public, sur ce qu'il pense de la politique d'Outre-Mer poursuivie par le Gouvernement.

La manière dont le pays a répondu à l'appel que nous lui avons adressé est une leçon pour tous: sans hésitations, sans plaintes, naturellement, comme qui vit la vie, les hommes sont partis pour des climats inhospitaliers et des terres lointaines, accomplir le devoir qui leur est dicté par le coeur, par la foi et le patriotisme qui les illumine. Devant cette leçon je pense même que nous n'avons pas à pleurer les morts, il ne faudrait le faire que si les vivants n'étaient pas dignes d'eux.

2201

EDITIONS

S·N·I

LISBONNE

NB



EFG0000513613

S.N.I